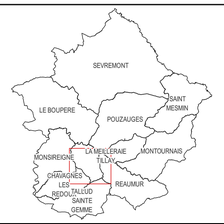
Pays de Pouzauges
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE DECOULANT DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2

LA MEILLERAIE-TILLAY - PLAN 3 / 3



PLUi approuvé le 14 janvier 2020

Modification de Droit Commun N°2 approuvée le .....

Annexé à la délibération,

Madame la Présidente

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Légende

- Limite communale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite parcellaire

PRESCRIPTIONS

- Bâtiment susceptible de changer de destination pour entrepôt
- Bâtiment susceptible de changer de destination pour habitat
- Lineaire commercial à protéger
- Espace Boise Classé
- Emplacement Réservé
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique - Zone humide
- Secteur d'OAP OAP thématique Densification
- Secteur d'OAP OAP thématique Lisière urbaine
- Secteur d'OAP sectorielle
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Zonage

- 1AU
- 1AUa
- 1AUb
- 1AUc
- 1AUd
- 1AUE
- 2AU
- 2AUE
- A
- Aa
- Ae
- At
- N
- Na
- Nap
- Nep
- Nf
- Ngv
- Nj
- Np
- Nr
- Ns
- Nt
- U
- UE
- UEc
- Ul
- Ur
- Ut
- Uv

N

0 250 500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
10	Liaison douce entre rue des Verges et de l'Ageasse	Liaison douce entre rue des Verges et de l'Ageasse	895